

PRODUIRE DANS LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT Une priorité pour la centrale



Lors des deux vagues de chaleur survenues fin juillet et mi-août 2020, les températures enregistrées dans l'hexagone ont souvent dépassé les 35°C. Comme ce fut le cas les étés précédents, ces contraintes climatiques ont été anticipées plusieurs semaines à l'avance par les équipes d'EDF, qui travaillent en étroite collaboration avec les prévisionnistes de Météo France. Par conséquent, l'approvisionnement en électricité a toujours été garanti sur le territoire et la réglementation environnementale a toujours été respectée.

Les récents épisodes de sécheresse et de canicule ont eu un impact sur la température et sur le débit des cours d'eau sur lesquels sont implantées les centrales nucléaires. Ce phénomène a conduit EDF, pour respecter la réglementation relative aux rejets thermiques, à réduire ponctuellement la production de certaines unités situées en bord de rivière. C'est le cas du réacteur n°2 de Saint-Alban dont la puissance a été baissée pendant quelques heures lors des deux derniers week-end du mois d'août. L'unité n°1, reconnectée au réseau électrique le 16 août après une visite partielle (lire article ci-dessous), n'a pas été concernée par ces mesures. Elle fonctionne à pleine puissance, à disposition du réseau.

Ces adaptations aux conditions climatiques n'ont rien d'exceptionnel en cette période de l'année et concernent seulement quelques réacteurs pendant quelques jours par an. Depuis 2003, les pertes de production pour cause de température élevée et/ou de faible débit de fleuve n'ont représenté en moyenne que 0,3 % de la production annuelle d'origine nucléaire.

Le mix électrique d'EDF, basé sur la complémentarité des différentes sources d'énergie, nucléaire et renouvelables, est flexible et permet d'ajuster les volumes de production de manière réactive, avec une qualité d'approvisionnement irréprochable, en respectant l'environnement et en contribuant à la sûreté des installations et du réseau électrique.

Des prélèvements et rejets strictement encadrés

La centrale de Saint-Alban prélève de l'eau dans le Rhône (environ 60 m³/s et par réacteur) pour assurer le refroidissement de ses unités de production et pour alimenter les différents circuits nécessaires à son fonctionnement. Cette eau est ensuite restituée au Rhône à une température plus élevée, qui dépend du niveau de puissance des installations. En fonction de la température du Rhône en amont du site et du débit du fleuve, la centrale peut être amenée à moduler la puissance de ses unités de production. Cette modulation permet de limiter l'échauffement de l'eau prélevée puis rejetée dans le Rhône et de respecter les autorisations de rejets thermiques accordées à la centrale. Cette baisse de puissance est intervenue sur l'unité n°2 pendant quelques heures à la fin du mois d'août.

Réalisées en toute sûreté et en accord avec le gestionnaire du réseau, ces adaptations réduisent la quantité de kWh produits mais n'ont aucun impact sur la continuité d'approvisionnement en électricité.

La centrale de Saint-Alban applique les décisions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) réglementant ses prises d'eau et rejets d'effluents. Ces décisions fixent à 3°C maximum l'échauffement du Rhône, avec une température aval maximale de 28°C du 16 mai au 30 septembre. Du 1er octobre au 15 mai, l'échauffement du Rhône ne doit pas dépasser 4°C et la température aval 26°C. Le cas des conditions climatiques exceptionnelles est également prévu dans ces textes. Ces limitations ont été établies sur la base d'études scientifiques, afin d'éviter toute conséquence sur la flore et la faune aquatique.

Le saviez-vous ? Les centrales situées en bord de mer sont généralement peu concernées par une adaptation de leur production en période de fortes chaleurs. L'eau est plus froide et abondante et le faible impact thermique ne concerne que la zone proche du lieu des rejets. Pour autant, des limites thermiques encadrent les rejets de toutes les centrales thermiques, qu'elles soient en bord de rivière, en bord de mer, nucléaire ou thermique classique (charbon ou fuel).

Retour sur le réseau électrique pour l'unité de production n°1



Mise à l'arrêt fin avril pour une visite partielle, l'unité de production n°1 a été reconnectée au réseau électrique le 16 août 2020. Elle fonctionne désormais à pleine puissance.

Dans un contexte sanitaire inédit, les équipes EDF de la centrale et leurs partenaires industriels ont réussi à mener à bien toutes les opérations de maintenance prévues au programme, en toute sûreté et sécurité. Ce sont ainsi 48 modifications majeures qui ont été intégrées et près de 11 000 activités et contrôles qui ont été réalisés, permettant d'améliorer le niveau de sûreté et de performance de l'installation.

Les équipes se préparent déjà pour les prochaines campagnes d'arrêts de 2021 et de 2022.

Le coup d'envoi de la campagne sera donné le 3 avril 2021, avec l'arrêt pour simple rechargement de l'unité n°2.



RÉSULTATS ENVIRONNEMENTAUX

JUILLET 2020

SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT

RAYONNEMENT AMBIANT

La radioactivité ambiante est mesurée en continu par des balises situées dans un rayon de 10 kilomètres autour de la centrale, certaines étant situées sous les vents dominants. La radioactivité est un phénomène naturel. Sa valeur moyenne en France, est de l'ordre de 0,09 $\mu\text{Gy/h}$.

Valeurs en $\mu\text{Gy/h}$

Moyenne mensuelle.....	0,08
Valeur la plus élevée du mois	0,187
Moyenne de l'année 2019	0,073

ACTIVITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

La qualité des eaux souterraines est analysée une fois par mois à partir de prélèvements effectués dans une quinzaine de puits, parmi les 31 répartis autour de la centrale.

Valeurs en Bq/l

	Moyenne mensuelle	Moyenne de l'année 2019
Activité Béta globale	< 0,13	< 0,14
Activité Tritium	< 5,8	< 6,04

La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice réalise une surveillance systématique de l'eau, de l'air, de la faune et de la flore. Des prélèvements autour du site et des analyses en laboratoire sont ainsi réalisés chaque année, ce qui représente au total environ 20 000 mesures.

Les analyses effectuées, leur fréquence, ainsi que les modes opératoires utilisés sont définis par un organisme indépendant, l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire), qui effectue un contrôle des résultats présentés ci-dessous et réalise, comme d'autres organismes, ses propres prélèvements et mesures. L'intégralité des résultats de la surveillance de la radioactivité de l'environnement réalisée par le CNPE de Saint-Alban Saint-Maurice est consultable sur le site internet du Réseau National de Mesure de la radioactivité de l'environnement (www.mesure-radioactivite.fr).

"Laboratoire agréé par l'Autorité de sûreté nucléaire pour les mesures de radioactivité de l'environnement – portée détaillée de l'agrément disponible sur le site Internet de l'Autorité de sûreté nucléaire".



Retrouvez l'ensemble des données de surveillance de la radioactivité de l'environnement sur le site de l'IRSN : www.mesure-radioactivite.fr (le réseau national de mesures de la radioactivité de l'environnement).

SURVEILLANCE RADIOLOGIQUE DES PERSONNELS



La dosimétrie du personnel recouvre la somme des expositions internes et externes. Le seuil dosimétrique de 20 mSv est le seuil réglementaire en vigueur. Tout travailleur dépassant le seuil de 16 mSv se verra confier de façon préventive des activités adaptées pour limiter son exposition.

SURVEILLANCE DE L'EXPOSITION

Nombre de travailleurs :	Dans le mois	Cumul depuis janvier 2020
Intervenues en zone nucléaire	1 028	6 648
dont la dose individuelle se situe entre 16 et 20 mSv	0	0
dont la dose individuelle est supérieure à 20 mSv	0	0



CONTRÔLE DES CONTAMINATIONS INTERNES

Nombre de travailleurs	Dans le mois	Cumul depuis janvier 2020
Nombre d'anthropogammamétries	323	1 751
Nombre de contaminations internes détectées au service médical > 0,5 mSv	0	0



POUR MIEUX COMPRENDRE

UNITÉS DE MESURES

- Le Becquerel (Bq) est l'unité qui mesure l'activité d'une source radioactive. Un Becquerel correspond à une désintégration par seconde d'un atome radioactif.

1 GBq = 1 gigabecquerel
= 1 milliard de Becquerels

1TBq = 1 térabecquerel
= 1000 milliards de Becquerels

- Le Gray (Gy) mesure la dose de rayonnement absorbée par la matière.
- Le Sievert (Sv) mesure les effets des rayonnements radioactifs reçus par un être vivant, en tenant compte de l'énergie transmise et de la nature du rayonnement.

REPÈRES RADIOLOGIQUES



0,001

Rejets annuels liquides et gazeux moyens d'une centrale nucléaire (évaluation dose annuelle)



0,01

Limite d'exposition aux rayonnements ionisants pour la population (dose annuelle)



0,03

Paris / New-York à 11 000 m (rayons cosmiques - dose prise en 1 fois)

CONTRÔLE DES REJETS

Comme la plupart des installations industrielles, le fonctionnement d'une centrale nucléaire nécessite des prélèvements d'eau et engendre des rejets liquides et gazeux. Une réglementation stricte encadre ces différents rejets, qu'ils soient radioactifs ou non, et fixe des limites garantissant l'absence d'effets nocifs pour l'environnement. Des contrôles sont ainsi effectués avant, pendant et après chaque rejet radioactif de la centrale nucléaire de Saint-Alban Saint-Maurice pour s'assurer que les valeurs mesurées restent très largement inférieures aux limites réglementaires.



ACTIVITÉ REJETÉE DANS L'AIR

	mesures mensuelles	cumul depuis le 1er janvier 2020
TRITIUM	0,14 TBq	15,6 % Limite annuelle autorisée : 4,5 TBq
IODES	0,001 GBq	1,40 % Limite annuelle autorisée : 0,8 GBq
GAZ RARES	0,06 TBq	1,53 % Limite annuelle autorisée : 25 TBq

Les rejets gazeux proviennent de la ventilation permanente des locaux situés en zone nucléaire et de l'épuration du circuit primaire (circuit fermé, constitué par un ensemble d'appareils assurant la circulation de l'eau chargée d'extraire la chaleur dégagée par le cœur du réacteur). Ces rejets sont filtrés pour retenir les poussières radioactives, stockés pour certains dans des réservoirs où leur radioactivité décroît naturellement avec le temps puis contrôlés avant d'être rejetés dans l'atmosphère.

ACTIVITÉ REJETÉE DANS L'EAU

	mesures mensuelles	cumul depuis le 1er janvier 2020
TRITIUM	3,2 TBq	28 % Limite annuelle autorisée : 80 TBq
IODES	0,001 GBq	6,46 % Limite annuelle autorisée : 0,1 GBq
GAZ RARES	0,075 GBq	2,22 % Limite annuelle autorisée : 10 GBq

Les rejets liquides proviennent des mouvements d'eau à l'intérieur du circuit primaire et du nettoyage des outils. Le traitement et le recyclage de l'eau issue du fonctionnement des installations permettent d'en rejeter une part aussi réduite que possible. L'eau non réutilisable est collectée, traitée, stockée et contrôlée avant d'être rejetée dans le Rhône selon les normes fixées par la réglementation. La prise en compte du débit du fleuve permet de garantir un taux de dilution optimal de l'activité au moment du rejet.

PROPRETÉ DES TRANSPORTS ET DES VOIRIES DU SITE



Combustible utilisé

	dans le mois	cumul depuis janvier 2020
Nombre de convois	0	1
Nombre d'écarts	0	0

Ces convois sont expédiés à destination de l'usine de La Hague.



Outillage utilisé

	dans le mois	cumul depuis janvier 2020
Nombre de convois	8	50
Nombre d'écarts	0	0



Déchets nucléaires

	dans le mois	cumul depuis janvier 2020
Nombre de convois	3	23
Nombre d'écarts	0	0

Il s'agit de déchets liés à l'exploitation et à la maintenance des installations : filtres, tenues de protection, gants, chiffons par exemple.



Propreté vestimentaire

	dans le mois	cumul depuis janvier 2020
Nombre de contrôles effectués	31 617	199 2017
Nombre d'écarts	0	0

Nombre d'écarts détectés sur les vêtements des personnels : Nombre de cas où un vêtement présente une contamination supérieure à 800 Bq sachant que le seuil réglementaire à partir duquel l'événement est considéré comme significatif est de 10 000 Bq.



Emballages vides

	dans le mois	cumul depuis janvier 2020
Nombre de convois	0	8
Nombre d'écarts	0	0



Voirie du site

	dans le mois	cumul depuis janvier 2020
Nombre de points de contamination détectés sur le site	0	2
Nombre d'écarts	0	0

Nombre de convois : Nombre de camions transportant les emballages spéciaux adaptés à la nature des produits transportés (combustible neuf ou usé, outillages ou déchets) et conçus pour assurer le confinement de la radioactivité.

Nombre d'écarts : Nombre de points des convois présentant une contamination supérieure à 4 Bq/cm² à leur arrivée à destination.

Points de contamination : Point présentant une radioactivité supérieure à 800 Bq sachant que le seuil d'écart mineur est à 100 000 Bq. Le seuil réglementaire à partir duquel l'événement est considéré significatif est de 1 million de Bq.



0,07

Radiographie pulmonaire
(dose prise en 1 fois)



0,1

Séjour d'une semaine
à 1 500 m
(rayons cosmiques -
dose prise en 1 fois)



2,4

mSv

Radioactivité naturelle
moyenne en France
(dose annuelle)

À NOTER

- **TRITIUM :** De la famille de l'hydrogène, le tritium émet un rayonnement de faible énergie. Il existe à l'état naturel et doit donc être mesuré séparément.
- **IODE :** Ce radioélément est comptabilisé à part car il a la particularité de se fixer à la glande thyroïde.
- **GAZ RARES :** Les principaux sont le Xénon et le Krypton. Ils existent en faible proportion dans l'air et ne sont pas assimilés par l'organisme.
- **AUTRES RADIOÉLÉMENTS :** Cumul des activités des différents radioéléments recherchés. Ces radioéléments ont été choisis en raison de leur importance médicale ou de leur durée de vie.

VIE INDUSTRIELLE

ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS SÛRETÉ

2/07/2020 : La montée en puissance après rechargement s'accompagne d'essais physiques du cœur. Le flux neutronique est mesuré au milieu du réacteur par des détecteurs. Ces mesures constituent une carte de flux neutronique, une image de la puissance et de sa répartition dans le cœur. Cela permet notamment de vérifier plusieurs critères de sûreté définis dans les règles générales d'exploitation. D'autre part, les essais physiques permettent de calibrer les éléments du système qui assurent notamment la surveillance de la puissance thermique du réacteur.

Deux écarts ont été détectés sur ces sujets : le premier suite à des questionnements de l'IRSN dans le cadre de l'instruction de la quatrième visite décennale de BUGEY. Il est apparu que le critère figurant dans les règles d'essais physiques et qui permet d'appréhender la répartition du flux neutronique dans le cœur du réacteur n'était pas cohérent avec les études de sûreté ; le second sur l'unité n° 2 de Chooz à la suite d'une perte de production. Il concerne le calcul du coefficient permettant de calibrer l'instrumentation de mesure de la puissance thermique du cœur du réacteur. Les actions curatives impliquant notamment une mise à jour documentaire ont été réalisées et l'analyse de ces écarts a conclu en l'absence d'impacts réels et potentiels sur la sûreté.

En raison de défauts organisationnels entraînant l'utilisation de données d'entrée imprécises, EDF a déclaré un événement significatif générique au niveau 0 de l'échelle INES auprès de l'ASN le 2 juillet 2020 pour tous les réacteurs du parc nucléaire.

07/07/2020 – Pour s'assurer du bon fonctionnement des matériels, des essais périodiques sont réalisés. Lors d'une analyse réalisée a posteriori sur les essais périodiques mensuels effectués sur la turbine à combustion (*), située dans un bâtiment hors de la zone nucléaire, le responsable du matériel s'aperçoit que l'un des essais n'a pas été effectué dans les délais impartis. Ceci constitue un écart aux règles d'exploitation. Dès détection, l'essai a été réalisé et ses résultats sont conformes à l'attendu. Cet événement n'a eu aucune conséquence réelle sur la sûreté des installations car toutes les autres sources électriques sont restées disponibles.

(*) la turbine à combustion constitue l'une des sources d'alimentation électrique externe des matériels. Elle se mettrait automatiquement en service en cas d'indisponibilité d'un des groupes électrogènes de secours.

08/07/2020 – Sur l'unité n°1 en production, les équipes d'exploitation constatent le dysfonctionnement d'un capteur servant à mesurer la pression du circuit d'eau principal. En parallèle, dans un local électrique, un signal intempestif apparaît sur une armoire élaborant les ordres automatiques. La concomitance de ces deux défauts matériels a provoqué un ordre d'arrêt automatique du réacteur. Les équipes de conduite ont procédé à la remise en conformité de l'installation avant d'engager les opérations de redémarrage. La sollicitation d'une protection du réacteur constitue un écart aux règles d'exploitation. Celui-ci n'a eu aucune conséquence réelle sur la sûreté des installations car la séquence d'arrêt automatique s'est déroulée conformément à l'attendu.

30/07/2020 : Le 16 juillet 2019, des modifications sont réalisées sur le barillet de la serrure d'un tableau électrique qui permet le branchement de la turbine à combustion (TAC). La TAC est une alimentation électrique supplémentaire pouvant être utilisée sur le site par les deux unités de production, en cas de défaillance des quatre autres alimentations électriques internes et externes. Ces modifications étaient nécessaires dans le cadre de la mise en service future des Diesels d'Ultime Secours (DUS), qui constituent une sixième alimentation électrique de secours.

Le 26 juin 2020, dans le cadre des essais effectués pour la mise en exploitation industrielle des DUS, les équipes constatent alors la difficulté d'utiliser ce même tableau électrique, du fait de la présence de ce barillet, et par voie de conséquence l'indisponibilité de la TAC. Dès détection de ce dysfonctionnement, lié au processus d'élaboration des modifications, les équipes procèdent immédiatement à sa remise en conformité.

Cet événement n'a eu aucune conséquence réelle sur la sûreté des installations car toutes les alimentations électriques internes et externes étaient disponibles. Une seule est suffisante pour garantir le fonctionnement des matériels de sûreté.

La direction de la centrale a déclaré cet événement, le 29 juin 2020, à l'Autorité de sûreté nucléaire, au niveau 0 de l'échelle INES qui en compte 7. Le 30 juillet 2020, après échanges avec l'ASN, la direction de la centrale a décidé de reclasser cet événement au niveau 1 de l'échelle INES pour tenir compte d'un processus d'assurance de la qualité de la modification insuffisant.

02/08/20 – Lors de l'arrêt programmé de l'unité de production n°1, des équipes de maintenance interviennent sur une cellule électrique d'un ventilateur du groupe turbo alternateur de secours. Cette manœuvre a conduit à mettre hors service ce matériel, ce qui constitue un écart aux règles d'exploitation. Dès détection, le matériel a immédiatement été remis en conformité. Cet événement n'a eu aucune conséquence réelle sur la sûreté des installations car le matériel n'a pas été sollicité pendant ce laps de temps.

11/08/2020 – Les équipes d'exploitation interviennent pour effectuer un appoint en eau dans le réservoir qui alimente les générateurs de vapeur de l'unité n°1. Un défaut de configuration du circuit lors de cette manœuvre a conduit à abaisser le niveau d'eau jusqu'au seuil minimum fixé par les règles d'exploitation. Dès détection de cet écart, la procédure de mise à l'arrêt du réacteur a été initiée dans l'attente de retrouver le niveau en eau conforme. Cet événement n'a eu aucune conséquence réelle sur la sûreté des installations car la procédure de mise à l'arrêt s'est déroulée conformément à l'attendu.

ÉVÈNEMENT SIGNIFICATIF RADIOPROTECTION

05/08/2020 – Un intervenant est chargé du contrôle quotidien de déchets très faiblement actifs stockés sur une aire dédiée. L'accès à cette zone est soumis à des règles spécifiques et au port d'appareils de mesures radiologiques préalablement réglés. Or, après vérifications, il s'avère que l'un des appareils de mesures radiologiques n'était pas correctement initialisé. Ceci constitue un écart aux règles de radioprotection. Cette situation n'a eu aucune conséquence sur la santé de l'intervenant grâce à la détection efficace de l'autre appareil de mesure, qui n'a enregistré aucun dépassement par rapport aux limites fixées par son régime de travail radiologique.

Modernisation du simulateur de formation : la 2^{ème} phase de travaux est achevée



Depuis 2004, la centrale dispose d'un simulateur pour la formation des équipes, réplique quasi-identique des salles de commande.

Lors des dernières visites décennales sur les unités de production (en 2017 pour l'unité n°1 et 2018 pour l'unité n°2), d'importantes modifications ont été apportées au niveau des salles

de commande : installation d'enregistreurs numériques, modernisation de l'ergonomie des pupitres et des écrans...

Pour que les formations des équipes de conduite soient les plus réalistes possibles et que le matériel soit le plus proche possible de celui manœuvré par les opérateurs sur les installations, le simulateur a fait l'objet en 2018 d'une première vague de travaux de rénovation et de mise à niveau.

La 2^{ème} vague a débuté le 15 juillet dernier. Les travaux se sont achevés fin d'août : remplacement des enregistreurs numériques et des écrans de contrôle, installation d'un dispositif permettant la projection des écrans de supervision sur les panneaux et les pupitres...

Pendant la période de travaux, plusieurs formateurs se sont rendus sur le simulateur de conduite numérique de Saclay, en région parisienne, pour tester les scénarii qu'ils vont proposer à leurs stagiaires à la rentrée. Le simulateur sera ainsi pleinement opérationnel début septembre pour accueillir les premiers stagiaires.

En 2019, près de 12 000 heures de formation ont été réalisées sur cet outil pédagogique, essentiellement par les équipes du service conduite pour leur formation initiale et les recyclages nécessaires au maintien de leurs compétences.

Un engagement avec les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Givors

Pour la deuxième année consécutive, la centrale a signé une convention de partenariat avec les Jeunes Sapeurs-Pompiers de Givors.

Cette signature traduit les relations de proximité entre la centrale et les sapeurs-pompiers, et plus particulièrement avec les Jeunes Sapeurs-Pompiers. Elle s'inscrit dans la continuité des



soutiens apportés ces dernières années aux sections du Pilat Rhodanien, de Roussillon, de Vienne, de Condrieu, de Saint-Chamond et de Beaupreire.

Ce partenariat s'appuie sur une aide pour l'achat de matériels, le financement de projets et une entraide autour d'opérations de solidarité, notamment le Téléthon. La section de Givors, qui existe depuis 20 ans, compte 31 jeunes, âgés de 12 à 17 ans, dont 10 filles.

A travers sa politique de partenariat, EDF s'inscrit dans une démarche de proximité et d'échanges avec les acteurs locaux et témoigne ainsi de son rôle économique, social et sociétal sur le territoire.

INFO GROUPE

À Abu Dhabi, le consortium EDF-Jinko Power remporte le plus puissant projet solaire au monde

Le consortium constitué du Groupe EDF, via sa filiale EDF Renouvelables, et de Jinko Power Technologie Co. Ltd, leaders mondiaux des énergies renouvelables, a remporté l'appel d'offres pour le projet photovoltaïque d'Al Dhafra à Abu Dhabi, aux Émirats arabes unis.

La future centrale solaire sera implantée dans la région d'Al Dhafra, à 35 kilomètres au sud de la ville d'Abu Dhabi. D'une capacité installée de 2 GW, elle sera la plus puissante au monde et alimentera en électricité l'équivalent de 160 000 foyers locaux chaque année.

Il s'agit également de la première centrale d'une telle envergure à utiliser des modules bi-faciaux. La technologie consiste à capter le rayonnement solaire par les deux faces des modules photovoltaïques, augmentant notablement la puissance de l'installation.

« Ce nouveau projet ambitieux représente une avancée majeure du développement du groupe EDF dans les énergies renouvelables aux Émirats arabes unis. Il s'inscrit également dans la stratégie d'EDF visant à doubler entre 2015 et 2030, les capacités renouvelables installées du Groupe pour les porter à 50 GW nets dans le monde » a déclaré Bruno Bensasson, Directeur Exécutif du Groupe EDF en charge du Pôle énergies renouvelables et Président-Directeur Général d'EDF Renouvelables.



Direction Production Nucléaire et Thermique
**Centre nucléaire de production d'électricité
Saint-Alban Saint-Maurice**

BP 31 - 38550 Saint-Maurice l'Exil
Tél : 04.74.41.32.32 / Fax : 04.74.29.69.81

Votre contact : Sandra Bernon - Tél : 04.74.41.32.05

Directeur de la publication : Nicolas Delecroix

Le groupe EDF est certifié ISO 14001.
La centrale de Saint-Alban Saint-Maurice est certifiée OHSAS 18001

* Pour découvrir l'énergie électrique, les différentes sources de production, les métiers, visitez le centre d'information du public :

Téléphone : 04-74-41-33-66
e-mail : centrale-stalban-stmaurice@edf.fr

* Pour vous abonner à la newsletter, il vous suffit d'envoyer une demande par mail à communication-stalban-stmaurice@edf.fr

* Pour consulter l'actualité de la centrale, les publications, les offres d'emploi et de stage de la centrale, connectez-vous sur www.edfreclute.com

* Accédez facilement au site internet de la centrale de Saint-Alban Saint-Maurice <http://edf.fr/saint-alban> (en flashant ce QR code avec votre smartphone)



Suivez-nous sur Twitter
[@EDFSAINALBAN](https://twitter.com/EDFSAINALBAN)

